



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

DÉCISION DU MAIRE

PORTANT SUR L'ABONNEMENT KIT DEMAT – PROFIL ACHETEUR « E-MARCHESPUBLICS.COM »

N°2024-14

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-60 du 15 décembre 2022 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique ;

CONSIDERANT l'obligation de dématérialisation complète des procédures de passation des marchés publics ;

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un prestataire pour la mise en place d'un profil acheteur permettant la publication et la dématérialisation des procédures de marchés publics.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De contractualiser avec la société DEMATIS domiciliée 10 boulevard de Grenelle 75015 PARIS.

Le profil acheteur de la ville est : e-marchéspublics.com

ARTICLE 2 : La durée de l'engagement est de 3 ans, la facturation est annuelle.

ARTICLE 3 : D'inscrire la dépense annuelle de 440€ HT au budget de l'année en cours. La dépense correspondant à 3 ans d'engagement s'élève à 1320,00€ HT soit 1584,00€ TTC.

ARTICLE 4 : La présente décision du Maire est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20240619-2024-14-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2024
Publication : 29/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Bouffémont, le 19 juin 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Michel LACOUX

